



N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE NANTES

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du Conseil municipal tenue le **25 mars 2025** à la salle du conseil, située au 1244, rue Principale, Nantes.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - Bruneau Hébert  
Siège #3 - Richard Grenier  
Siège #4 - Julie Rodrigue  
Siège #6 - Lynda Bouffard

Est/sont absents à cette séance :

Siège #1 - Danielle Boulet  
Siège #5 - Daniel Poirier

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Gendron. Monsieur Ali Mohammed Ayachi, directeur général et greffier-trésorière est présent.

1 - **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 20 h 15 par monsieur le maire de la municipalité de Nantes. Monsieur Ali Mohammed Ayachi, directeur général et greffier-trésorier, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Tous les élus ont reçu leur convocation en main propre selon les exigences de la Loi.

25-03-121

2 - **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - Directive aux employés en matière de harcèlement
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

**Sur la proposition de madame Julie Rodrigue, appuyée par monsieur Bruneau Hébert, l'ordre du jour présenté est adopté.**

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

25-03-122

3 - **Directive aux employés en matière de harcèlement**

**ATTENDU QUE** le directeur général a reçu deux plaintes en lien avec la politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail;

**ATTENDU QUE** les plaintes concernent des employés, le directeur général a procédé à l'application des procédures édictées dans la politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail adoptée le 10 septembre 2024;



N° de résolution  
ou annotation

25-03-123

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité a reçu le rapport du directeur général en lien avec les plaintes;

**ATTENDU QUE** le conseil a rencontré les accusés et les plaignantes afin d'éclaircir certaines interrogations des élus;

**Il est proposé par** madame Julie Rodrigue, **appuyé par** monsieur Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité des élus présents, que les accusés soient avertis par écrit afin de cesser tout type de harcèlement ou d'incivilité dans le milieu de travail et de respecter la politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail.

**QUE** la municipalité offre, à ses frais, sous certaines conditions d'approbation du conseil ou du directeur général, une aide aux employés concernés ;


**QUE** le directeur général avise les accusés par écrit de la décision du conseil.

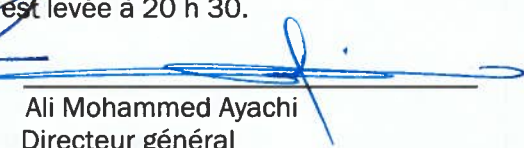
#### 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.


#### 5 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

  
Daniel Gendron  
Maire

  
Ali Mohammed Ayachi  
Directeur général  
Greffier-trésorier

Je, **Daniel Gendron**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

  
Daniel Gendron  
Maire